Règlement - Prix des Femmes de l’Aéronautique et du Spatial

Version améliorée du 11/10/2025

# Article 1 – Objectif du Prix

Ce prix vise à valoriser et faire rayonner les parcours, les initiatives et les expertises des femmes œuvrant dans les secteurs aéronautique et spatial. Il met en lumière leur contribution à l’innovation, à la transmission des savoirs et à la transformation de ces filières d’avenir.

# Article 2 – Catégories de Prix

Les distinctions seront décernées dans les catégories suivantes :
1. **Prix du Management – Maryse Bastié
2. Prix de l’Innovation et de la Recherch  – Valérie André
3. Prix de l’Initiative Sociale ou Environnementale  – Marie Marvingt
4. Prix des Métiers Techniques et de Terrain  – Jacqueline Auriol
5. Prix du Jeune Talent – Hélène Boucher
6. Prix de l’Enseignement et de la Transmission – Louise Faure Favier
7. Prix de la Carrière – Caroline Aigle
Grand Prix – Femme de l’Année** (attribué parmi les lauréates des différentes catégories)

Les candidates peuvent candidater à un voire deux des sept prix

# Article 3 – Conditions de Participation

• **Éligibilité** : Le concours est ouvert à toute femme majeure, sans distinction de nationalité, exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle significative dans le secteur aéronautique ou spatial en en France métropolitaine ou dans les départements et régions d’outre-mer (DROM) depuis 2 ans minimum.
• **Modalités de candidature** : Les candidatures peuvent être soumises par la candidate elle-même ou par un tiers (collègue, employeur, organisme professionnel, etc.), via le formulaire en ligne suivant : [Candidature au Prix Femmes de l’Aéro et du Spatial – Édition 2025](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSerptUG57Jg9Zc5ATBTma_2idCAw1H1BbmrX4z3FgWI516a_g/viewform)
Les informations sur le Prix sont présentées :

* dans le site web du GIFAS : <https://www.gifas.fr/news/prix-femmes-de-l-aero-et-du-spatial-l-appel-a-candidatures-est-lance-686fb3125fdd2>
* dans le site web du Journal de l’Aviation : <https://www.journal-aviation.com/actualites-industrie-aeronautique/celebrer-celles-qui-font-decoller-la-filiere-naissance-du-prix-femmes-de-laero-et-du-spatial-20250620.html>

# Article 4 – Constitution du Dossier de Candidature

Chaque dossier devra comporter :
• Un formulaire de candidature complété via le formulaire en ligne ou, en cas de problème informatique, via un pdf fourni par les organisateurs sur demande par email à FemmesdelAero@gifas.fr, complété et envoyé au même email avec les pièces jointes. Certaines réponses sont obligatoires, d’autres sont à remplir librement.
• Un CV détaillé
En sus, la candidate est invitée à présenter librement par écrit, sans obligation :
• sa motivation et contribution au secteur (2000 caractères max.)
• un projet ou une initiative marquante qu’elle a pilotés ou auxquels elle a contribué dans l’aéronautique, l’aérien ou l’espace (2000 caractères max.)
• en quoi ce projet a eu un impact (innovation technologique, performance industrielle, impact sociétal, durabilité, inclusion... 2000 caractères max)
• en quoi son parcours contribue à inspirer ou faire progresser les femmes dans le secteur (2000 caractères max)
Elle peut également présenter par écrit sa vision sur la féminisation :
• comment elle perçoit l’évolution du rôle des femmes dans le secteur aujourd’hui (2000 caractères max),
• les actions concrètes qu’elle recommande pour renforcer la mixité dans les métiers de l’aérien, de l’aéronautique et du spatial (2000 caractères max)
• les messages qu’elle souhaite adresser aux jeunes filles (2000 caractères max)
Enfin, elle peut joindre sans obligation tout document utile à l’étude de sa candidature (CV vidéo, articles, publications, projets, témoignages, vidéos, lettre de recommandation, etc.). Jusqu'à 10 fichiers et 10 Go en tout.

# Article 5 – Processus de Sélection

* Jury : Les candidatures seront examinées par un jury composé de professionnels du secteur, de représentants d’organismes partenaires et de personnalités qualifiées
* Critères d’évaluation : Les projets seront évalués selon :
- L’impact des réalisations
- L’originalité des initiatives
- L’engagement en faveur de la diversité et de l’inclusion
- La promotion des métiers de l’aéronautique et du spatial
* Déontologie – Conflits d’intérêts :
Les membres du jury s’engagent à faire preuve d’objectivité, d’indépendance et d’impartialité.
Tout conflit d’intérêts (lien personnel, professionnel, hiérarchique ou économique) doit être signalé immédiatement à l’organisateur. En cas de conflit reconnu, le membre sera écarté de l’évaluation des candidatures concernées. Sa voix sera transférée à la Présidente du jury, dont l’évaluation comptera alors double. Cette clause garantit l’équité et la transparence du concours.

# Article 6 – Calendrier

• Ouverture des candidatures : 20 juin 2025
• Clôture des candidatures : 31 octobre 2025
• Délibération du jury : 20 novembre 2025
• Annonce des lauréates et cérémonie de remise des prix : 3 décembre 2025

# Article 7 – Engagement des Candidates

En soumettant leur dossier, les candidates :
• Attestent de l’exactitude des informations transmises
• Autorisent l’utilisation de leur nom, image et témoignage à des fins de communication (sauf demande contraire écrite)

# Article 8 – Données Personnelles

Les données collectées seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur.

# Article 9 – Acceptation du Règlement

La participation au prix implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.